

Quelques éléments statistiques sur les personnels enseignants du supérieur

Le but de cet annexe est de présenter un nouvel éclairage sur les données statistiques concernant l'activité pédagogique dans l'enseignement supérieur et les personnels enseignants. Nous avons essayé de présenter un décompte qui prenne en compte l'activité de formation des CPGE et des STS en plus de ce qui est considéré comme relevant habituellement du périmètre de l'enseignement supérieur (universités, IUT, écoles et institutions spécifiques).

Les personnels enseignants du supérieur (hors IUT et STS)

Les données suivantes concernent les personnels enseignants dans le supérieur hors enseignants en classes préparatoires et STS. Nous présentons ici pour les différentes catégories un décompte des effectifs et des heures statutaires (hors heures complémentaires).

Il faut évidemment tenir compte du fait que les obligations de service ne sont pas les mêmes pour les diverses catégories de personnels. Pour faciliter la lecture, nous avons comptabilisé les services en éq. service MdC correspondant à 192 heures d'équivalent TD.

Données numériques sur les enseignants du supérieur (hors STS et CPGE)

	Effectifs	Services (éq. MdC)	Pondération	Horaires
Profs	18161	12107	0,67	128
MCF	32710	32710	1,00	192
PRAGS	13317	26634	2,00	384
Spécifiques	1078	1078	1,00	192
Profs invités	3983	498	0,13	24
Enseignants associés	3134	1600	0,51	n.a.
Lecteurs	1022	1022	1,00	192
CDD sur emplois second degrés	988	1976	2,00	384
ATER	6784	4515	0,67	n.a.
Moniteurs	6524	2175	0,33	64

Tableau 1 : Données brutes sur la population des personnels enseignants dans le supérieur, hors classes préparatoires et STS. Les services annuels en italique correspondent à des obligations statutaires.

Note : Les données concernant les services des enseignants associés, ainsi que des ATER sont déduites des notes de la DPE concernant les personnels non permanents. Pour les professeurs des universités, nous avons supposé que leur service était effectué en cours magistraux avec le barème 1 h de cours magistral = 1,5 h. éq. TD (ce qui explique les 128 h. utilisées).

Sources :

- *Enquête sur la situation des personnels enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur (hors disciplines médicales et odontologiques) pour l'année 2002-2003*, Direction des Personnels Enseignants.

- *La gestion nationale des enseignants chercheurs*, exposé de Cl. Peretti au colloque « GRH et enseignants-chercheurs » organisé par l'AMUE (2001).
- Notes d'informations de la Direction de la Programmation et du Développement concernant les personnels enseignants du supérieur.

A partir de ces données, on en déduit le tableau suivant :

	Effectifs	Services (éq. MdC)
Personnels permanents	65266	72529
Personnels non permanents	22435	11786
Total	87701	84315
Enseignants Chercheurs	51949	45895
PRAG/PRCE	13317	26634

Tableau 2: Répartition des effectifs et des charges pédagogiques statutaires entre personnels permanents et non permanents, entre enseignants-chercheurs et PRAG/PRCE.

Représentations graphiques

Nous présentons ici deux graphes illustrant la répartition des effectifs suivant les diverses catégories de personnels ainsi que la répartition des charges pédagogiques telles qu'elles sont données dans le Tableau 1.

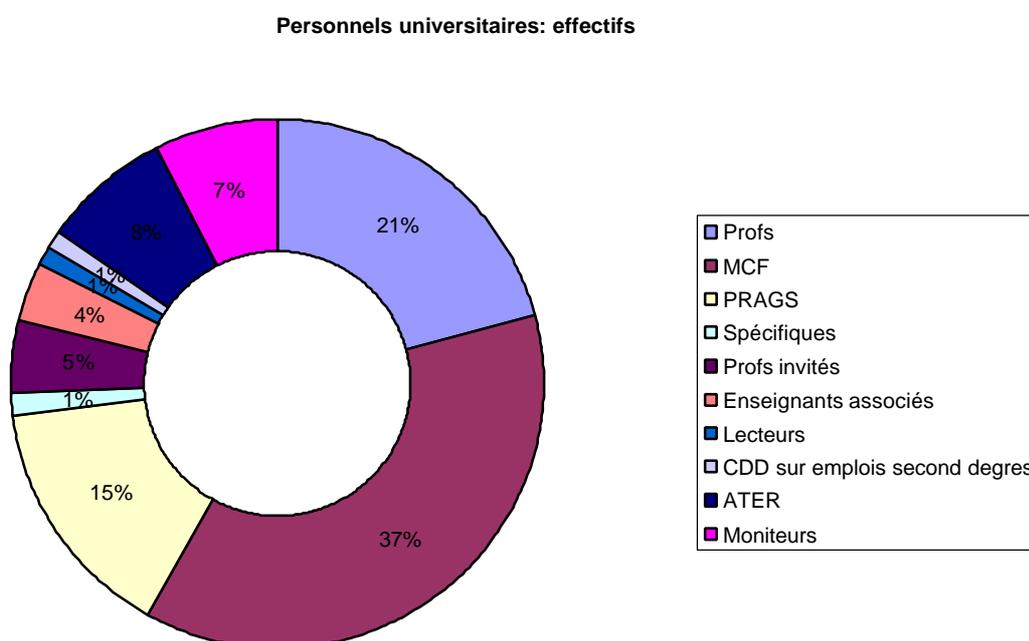


Figure 1 : Répartition des effectifs par catégories de personnels enseignant.

Enseignement supérieur: charges pédagogiques (eq. MCF)

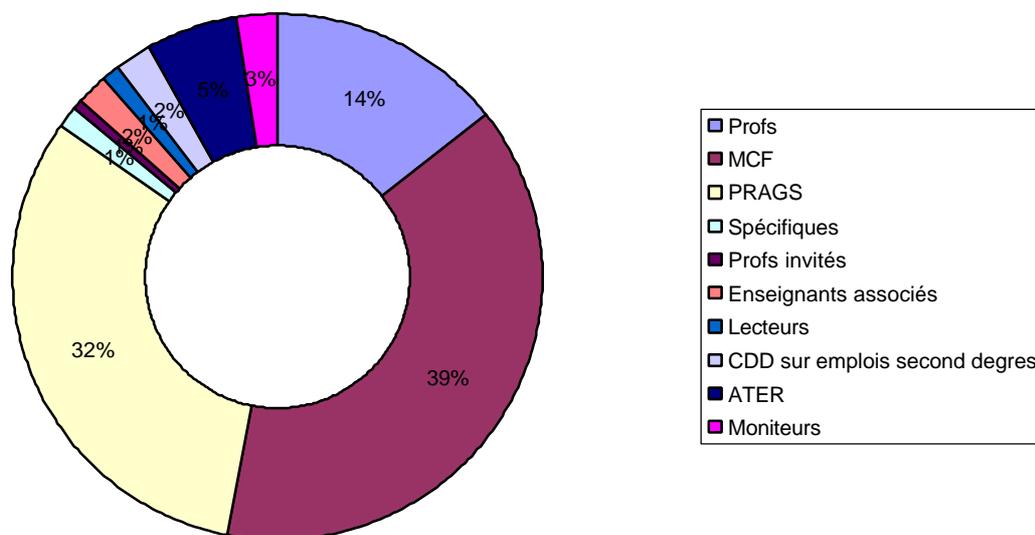


Figure 2 : Répartition des heures statutaires suivant les diverses catégories de personnels.

La figure 1 montre que en gros, les effectifs se répartissent en 74 % de personnels permanents versus 26 % de personnels non permanents. Lorsque l'on analyse le poids relatif de ces deux catégories en heures statutaires, on arrive à une répartition différente : les personnels permanents effectuent 86 % des charges pédagogiques. Cela reflète simplement le fait que la charge statutaire des non permanents est en général plus faible – à l'exception des ATER plein temps – que celle des permanents.

Cette analyse ne prenant pas en compte les heures complémentaires, il faudrait bien entendu l'affiner. Mais nous verrons dans le paragraphe sur les heures complémentaires qu'il n'est pas évident de tirer des conclusions faute de données précises sur les personnes effectuant des heures complémentaires.

Le second point qui saute aux yeux est la part importante prise par les enseignants non chercheurs (PRAG/PRCE) : représentant 15 % de l'effectif, ils effectuent de l'ordre de 30 % des heures statutaires ! Il faut rappeler que ces données n'incluent ni les professeurs des classes préparatoires, ni les professeurs des STS, ni les heures complémentaires.

Les heures complémentaires

Nous n'avons pas eu accès à une estimation des heures complémentaires effectuées dans l'enseignement supérieur. Les ordres de grandeur couramment cités et cohérents avec les données connues sur le montant des dépenses afférentes¹ font état d'environ 6 millions d'heures complémentaires représentant un équivalent de 30.000 éq. service de MDC.

Il serait intéressant de savoir quelle part est effectuée par des personnels déjà en poste dans l'enseignement supérieur et la recherche par rapport aux personnels véritablement extérieurs

¹ D'après le rapport général du Sénat numéro 85 concernant le projet de loi de finances 1998, la dépenses en heures complémentaires sur le chapitre 36-11 du budget de l'enseignement supérieur s'élevait à 2214 MF en 1996 ce qui correspond à un ordre de grandeur de 5 à 6 millions d'heures complémentaires.

(vacataires). Malheureusement cette donnée n'est pas facilement accessible et ne semble pas être connue.

Une estimation fréquente au CNRS est un équivalent de 30 heures / an et par chercheur en moyenne ce qui impliquerait que l'activité d'enseignement des chercheurs du CNRS représente un volume équivalent à environ 1850 éq. service MdC. Par extrapolation de cette donnée à l'ensemble des EPST, on arriverait à une contribution totale des chercheurs des EPST équivalente à environ 2750 éq. service MdC ce qui montre qu'il s'agit là d'une faible proportion du total.

Pour terminer ce survol, signalons que nous ne disposons pas d'une estimation du volume d'heures complémentaires effectuées par des enseignants chercheurs. Toutefois, comme la Cour des Comptes l'a signalé REF, il existe des dérives : ainsi certains enseignants chercheurs doublent leur service en heures complémentaire, s'assurant ainsi un complément de revenu parfois supérieur à 10.000 € annuels².

Les effectifs enseignants en STS et CPGE

Or, les effectifs des classes préparatoires représentent environ 72.000 étudiants et celle des STS environ 245.000 étudiants, représentant respectivement 3 et 11 % des effectifs totaux étudiants (2.208.494).

Si ces données sont aisément accessibles, il en est tout autrement pour les données concernant le nombre d'enseignants exerçant leur activité dans les STS et les CPGE. Le rattachement de ces enseignants aux corps des agrégés fait qu'il n'est pas possible de connaître directement le poids en personnels enseignant des filières STS et CPGE. Nous nous sommes donc livrés à une estimation simple basée sur le ratio des dépenses par étudiants entre les filières. Nous pensons que ce calcul donne une estimation d'ordre de grandeur convenable compte tenu du poids de la masse salariale dans cette donnée. Le ratio des dépenses par étudiant des CPGE aux universités est donné par le tableau suivant (source : Rapport général 87 du Sénat portant sur le projet de loi de finances 2001-2002) :

	Dépenses annuelles en € / étudiant	Ratios
Universités	6470	1,00
IUT	8620	1,33
STS	10220	1,58
Ingénieurs	11550	1,79
CPGE	12620	1,95

Tableau 3 : Dépenses annuelles en € par étudiant suivant les type de formation.

Par ailleurs, les estimations dont nous disposons pour les taux d'encadrement sont de l'ordre de 1 enseignant pour 20 étudiant dans les universités et environ 2 à 2,5 fois moins élevés en classes préparatoires, ce qui est cohérent avec les ratios budgétaires.

² Rapport de la Cour des Comptes 2001, rapport sur la fonction publique de l'Etat, second rapport particulier, chapitre 6 : http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/fonction-publique-2001/rpfp2001_189-230.htm

En résumé, nous estimons que les effectifs enseignants en CPGE et STS sont respectivement de l'ordre d'environ 7000 et 20000 soit un total d'environ 27.000. Rappelons pour mémoire que les effectifs du corps des agrégés étaient au 1^{er} janvier 1998 de 37 161 professeurs agrégés auxquels il convenait d'ajouter 4498 professeurs hors classe³. Un ordre de grandeur de 42.000 agrégés en tout semble donc raisonnable. Nous ne savons pas si la totalité des enseignants en STS appartiennent au corps des agrégés ni quelle fraction de leur service est effectué en STS.

Il serait également intéressant d'évaluer le nombre d'heures présentiels consommées par les CGPE et STS. Pour les classes préparatoires, une estimation basée sur des classes de 30 élèves avec 30 heures hebdomadaires sur 30 semaines donne un équivalent d'environ 11.000 services de MdC. Pour les STS, une base de 1600 h d'enseignement sur deux ans par classes de 30 donne un équivalent d'environ 30.000 services MdC. Ces ordres de grandeur sont relativement cohérents avec un effectif de 27.000 enseignants effectuant un service complet (double d'un service MdC) mais clairement une estimation plus approfondie serait nécessaire.

En conséquence, il est difficile d'évaluer l'impact exact d'un rattachement des CPGE et STS à l'enseignement supérieur. Les estimations imprécises dont nous disposons montrent néanmoins que dans les filières de formation post-bac, les CGPE et les STS mobilisent des ressources importantes au regard des autres filières : un peu plus de 40.000 éq. service MdC à mettre en regard des 85.000 éq. services MdC statutaires auxquels se rajoutent de l'ordre de 30.000 éq. service MdC en heures complémentaires.

Résumé : estimation de la totalité des services présentiels dans les enseignement supérieurs français (incluant CGPE et STS)

Présentation des données et estimations

Pour résumer, nous pouvons livrer une estimation en éq. service MdC des services des enseignants du supérieur incluant STS et CPGE, heures statutaires et complémentaires. Même si sur certaines rubriques, nous avons des marges d'erreurs non négligeables, nous pensons que l'image qualitative qui se dégage est correcte :

	Effectifs	Eq. Services MdC
Heures complémentaires	<i>inconnu</i>	30000
Heures statutaires	87701	84315
STS	25000	30000
CGPE	7000	11000
Total	> 119701	155315

Tableau 4 : Estimation des effectifs et des services effectués dans l'enseignement supérieur, en incluant les CPGE et les STS. Les données obtenues indirectement ou sujettes à précautions sont indiquées en italique.

Commentaires

³ Voir : <http://www.senat.fr/rap/r98-3282/r98-328233.html>

Si on inclut dans l'enseignement supérieur les personnels enseignants en STS et CPGE, il apparaît qu'une partie significative des effectifs enseignants n'a pas de mission de recherche. La diversité dans la déclinaison de la dualité enseignement/recherche est donc dorénavant déjà une réalité.

La présence massive de personnels enseignants non chercheurs l'est aussi. Si on additionne les PRAG/PRCE à notre estimation des enseignants impliqués dans le fonctionnement des CPGE et STS, on arrive à 45317 personnes soit 37,9 % de l'effectif total estimé. Ils assurent pratiquement 68000 éq. service MdC soit **54 % du service présentiel hors heures complémentaires !**

Il apparaît aussi clairement que les filières STS et CPGE nécessitent des ressources humaines considérables. Si notre analyse est correcte, ces filières qui pèsent pour 14 % des effectifs étudiants utiliseraient 25 % de l'effectif total des enseignants exerçant dans le supérieur.

Répartition des heures d'enseignement post-bac

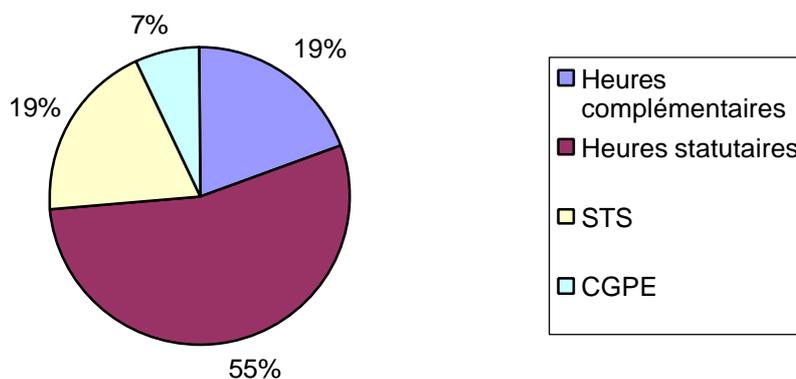


Figure 3 : Répartition des heures effectuées dans les filières post-bac en France entre heures statutaires (hors CGPE et STS), heures complémentaires (hors filières CGPE et STS) et filières CGPE et STS.